

**La 40^e Session de l'Assemblée Parlementaire de la
Francophonie
Ottawa, Canada**

5-8 juillet 2014

**Séance plénière
Débat général sur le thème du Sommet de la Francophonie
*Femmes et jeunes en Francophonie: vecteurs de paix et acteurs
de développement***

**Intervention de Mme la Députée Sanda-Maria Ardeleanu
Présidente de la section roumaine de l'APF**

Mme la Présidente de l'APF Andrée Champagne,
M. le Secrétaire général parlementaire Pascal Terrasse,
M. le Secrétaire général de l'OIF Abdou Diouf,
Chers collègues,
Distingués invités,

C'est avec grand plaisir que je voudrais, en premier lieu, remercier la Section canadienne pour le chaleureux accueil à Ottawa, une ville extraordinaire avec des gens magnifiques.

En tant que femme parlementaire et Présidente de la Section roumaine à l'APF, je me réjouis de prendre la parole sur le thème du Sommet de Dakar : ***Femmes et jeunes en Francophonie - vecteurs de paix et acteurs de développement.***

Permettez-moi de vous rappeler que lors de la Réunion des Présidents des Sections de la Régionale Europe, qui a eu lieu à Bucarest, au mois de mars 2014, le problème des jeunes a été vivement débattu par les parlementaires francophones, en présence du Ministre roumain de l'éducation, ainsi que par les représentants des institutions francophones siégées à Bucarest (le Groupe des Ambassades, Délégations et Institutions Francophones en Roumanie-GADIF; l'Antenne régionale de l'OIF pour les Pays de l'Europe Centrale et Orientale; le Bureau Europe Centrale et Orientale - Agence universitaire de la Francophonie (AUF).

Le français avait depuis toujours gardé en Roumanie son statut de „langue de civilisation et de culture”. C’est pour cette raison que la Roumanie doit garder son statut d’*Etat Phare* dans la région, par des actions francophones concrètes en faveur de l’éducation des jeunes, en faveur des femmes.

Le Parlement de la Roumanie est en train de modifier la Loi de l’égalité des chances à l’égard des femmes et des hommes, en ajoutant, entre autres, les principes suivants: l’égalité et le respect de la dignité humaine, la coopération et le partenariat, la transparence, la transversalité. De plus, il y a des dispositions concernant la discrimination directe et indirecte.

En ce qui concerne l’accès sur le marché d’emploi, on ajoute dans cette nouvelle loi un article concernant l’obligation de l’employeur d’assurer l’égalité des chances entre ses employés et de prendre des mesures concrètes d’accélérer l’égalité *de facto*.

Permettez-moi maintenant de vous présenter les recommandations de la Section roumaine sur l’Avis pour le Sommet de la Francophonie à Dakar, dont le thème est ***Femmes et jeunes en Francophonie - vecteurs de paix et acteurs de développement.***

- 1. La nécessité de consolider la participation des femmes et des jeunes au processus de décision démocratique par des mesures concrètes comme le développement et l’élargissement du cadre des programmes francophones pour les jeunes tant au niveau national qu’au niveau régional, leur implication à la vie politique et institutionnelle, afin de pouvoir former des personnalités de la Francophonie pour l’avenir. Nous sommes convaincus que si nos jeunes ne deviennent les continuateurs des idéaux des générations de leurs parents, la Francophonie risque de devenir méconnue ou de tomber même dans l’oubli.***
- 2. L’importance de l’implication renforcée des femmes surtout dans les négociations et dans le processus de prise de décision concernant la résolution de crise ou de conflit ainsi que l’importance du renforcement des droits des femmes et des jeunes dans les accords de paix et de réglementations post-conflit.***

3. La favorisation de l'accès des femmes et des jeunes à l'emploi. De ce point de vue, l'horizon d'attente de notre Réunion ainsi que du Sommet à Dakar est très, très large. Nous exprimons la conviction que, réunis autour de ces tables, nous pourrons mettre les bases d'une nouvelle stratégie qui vise l'avenir de la Francophonie sur notre Planète.

Je vous remercie de votre attention.